

## CAPN Hors-classe du 15 décembre 2016 Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

Au nom du SNIA-IPR, je remercie vivement les services de la DGRH pour le travail réalisé. Les documents préparatoires ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans d'excellentes conditions et de prendre connaissance des dossiers suffisamment en amont. Prenant acte de la proposition faite en GT le 6 décembre dernier, nous restons disponibles pour participer au groupe de travail consacré à l'évaluation des inspecteurs.

Cette année encore, le choix de la base de calcul des promouvables de l'année N répond à nos attentes. Cette CAPN travaille donc sur la **base** de 92 promotions en liste principale avec un **taux** de 32 % applicable au vivier. Toutefois, nous réitérons notre demande de réduire la durée d'éligibilité à 4 années et nous rappelons notre revendication d'un accès à l'échelle lettre B3 en fin de classe normale et d'accès à l'échelle C3 en fin de hors-classe.

L'analyse du projet nous conduit à proposer des ajustements. Il s'agit, pour quelques collègues, âgés d'au moins 61 ans et au 7ème échelon, chevron A3 depuis plusieurs années, de pouvoir éventuellement intégrer la liste et de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B, suffisamment tôt pour une prise en compte lors de leur prochain départ en retraite.

La refondation de l'école et la mise en œuvre de la réforme du collège continuent de mobiliser les IA IPR à tous les niveaux du système éducatif. L'intérêt professionnel de cette démarche n'obère pas le constat d'une charge de travail excessivement lourde. Nos conditions de travail et les risques psycho-sociaux sont une considération de plus en plus urgente, comme l'a démontré l'enquête menée par notre organisation sur l'ensemble des académies.

L'accès de 92 collègues à la hors-classe du corps et celui de 60 collègues à l'échelon spécial pour 2016 et 2017 permettent d'apprécier une politique ministérielle en évolution positive.

La création des 50 emplois est un acquis appréciable, qui facilitera la nouvelle évaluation des professeurs dans le cadre du parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR).

L'indemnité de charges administratives doit pouvoir évoluer, une augmentation de 30% du taux de base au 1<sup>er</sup> septembre 2017 est attendue. Nous serons attentifs à ce que l'arrêté définissant le nouveau taux paraisse au printemps.

Les évaluations internationales soulignent l'ardente nécessité d'inflexions dans les pratiques pédagogiques pour lesquelles l'expertise des inspecteurs est mobilisée, souhaitée, attendue. L'actualité politique des mois à venir, avril mai, rend nécessaire une qualité de débats qui échappe à l'urgence pour s'inscrire dans la réflexion approfondie à laquelle nous sommes attachés.

Je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 15 décembre 2016